

PANORAMA

Cahier thématique



Peste porcine africaine :
comment faire face à la
menace mondiale



PERSPECTIVES

DOSSIER

AUTOUR DU MONDE

L'émergence de la peste porcine africaine en Europe – des sangliers infectés ont été détectés en Belgique (septembre 2018) et en Pologne (automne 2019)⁽¹⁾ – a déclenché un durcissement des mesures préventives existantes afin de protéger la filière porcine et la faune sauvage des pays voisins. Ces mesures reposent sur des stratégies d'atténuation des risques et sont conçues pour préparer l'application des politiques de zonage et de compartimentation. Cela permet de maintenir les échanges depuis les zones ou compartiments indemnes de la maladie et d'éviter ainsi une interruption des exportations de certains produits au départ du pays concerné.

Partenariat public/privé

Un partenariat public/privé (PPP) constitue une approche conjointe selon laquelle le secteur public et le secteur privé conviennent de responsabilités et partagent ressources et risques pour atteindre des objectifs communs pouvant générer des bénéfices de manière durable. Dans le cadre d'un PPP, les actions visant à lutter contre la propagation de la peste porcine africaine peuvent être coordonnées plus efficacement entre les organisations interprofessionnelles et les Autorités compétentes en matière de santé animale. Une politique de PPP peut être adaptée afin d'améliorer la sécurité biologique à l'intérieur des zones ou des compartiments. De plus, un PPP contribue à rétablir la confiance entre les partenaires commerciaux. Cela exige que tous les participants soient sensibilisés et possèdent une bonne connaissance des mesures de sécurité biologique et de leur rôle et responsabilités respectifs.

(1) Voir les données actualisées sur la situation de la peste porcine africaine en Europe dans la [base de données du Système mondial d'information sanitaire de l'OIE](https://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3133).

[http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3133](https://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3133)

AUTOUR DU MONDE

► HISTOIRES À SUCCÈS

Rôle des organisations interprofessionnelles de la filière porcine dans la lutte contre la peste porcine africaine

La politique de partenariats public/privé en action

RÉSUMÉ

Face à la peste porcine africaine, les partenariats public/privé peuvent permettre une meilleure mise en œuvre des plans d'urgence, contribuer à assurer la sécurité biologique à l'intérieur des zones indemnes et rétablir la confiance dans les échanges commerciaux. Agir contre la propagation de la peste porcine africaine requiert une action coordonnée des conseils et des organisations interprofessionnelles de la filière porcine et des Autorités vétérinaires.

MOTS-CLÉS

#Europe, #partenariat public/privé, #peste porcine africaine.

AUTEURS

Jacques Servière, Conseiller scientifique pour l'Office international de la viande (OIV).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Curtoicurto/Getty Images

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int